



CCAS DE LANVEOC – SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2

Du 1 avril 2025 – DELIBERATION N° 2

Affectation des résultats de l'exercice 2024 du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-cinq, le 1 avril, à dix-sept heures, le Conseil d'administration, légalement convoqué le 28 mars, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Christine LASTENNET.

Etaient présents : Mme Edith ALISIER, Mme Christelle GAOUYER, Mme Christine LASTENNET, Mme Martine LODE, Mme Danièle MENEZ, Mme Michelle ROBVEILLE

Absentes excusées : Mme Patricia GESLAND, Mme Claire LEMEL

Le secrétariat a été assuré par : Mme Christelle GAOUYER

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, décide d'affecter le résultat comme suit :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	0,00
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	11 781,52

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	0,00
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	5 357,29

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
--	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
---	------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	6 424,23
---	----------

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres :

DECIDE d'affecter le résultat de 6 424.23 en report de fonctionnement R 002

La secrétaire de séance,
Christelle GAOUYER.

La Présidente,
Christine LASTENNET.

